

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 mai 2022

L'an deux mil vingt deux, le 30 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Absent excusé : Mme Annick BIGUET

Pouvoir : Mme Annick BIGUET pour Armelle HATRY-CHATELAIN

Est désigné secrétaire de séance : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 11
Date d'affichage : 24 mai 2022	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Achat de la gare : réponse du vendeur
2. Affectation de subvention budget commune – budget assainissement
3. Borne camping-car : quel avenir ?
4. Aliénation d'un chemin rural à la Brunetière : rapport du commissaire enquêteur
5. Conditions de la vente de bois par la commune
6. Recensement de la population 2023: nomination d'un agent coordonnateur communal

Questions diverses :

- Fête du village : devis du restaurant le Martin Pêcheur
- Voirie communale : rapport de la commission
- Sécurisation du carrefour D28-D741
- Grange du Paradis
- Plan d'eau
- Illuminations de fin d'année
- Numérotation des lieux-dits
- Elections législatives
- Pluriservices
- Visite du sénateur
- Pèse lettres
- Salle polyvalente

DELIBERATION 2022-25 : Achat de la gare : réponse du vendeur

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la réponse des propriétaires du bâtiment de la gare, suite à la proposition du Conseil Municipal du 14 avril par délibération n° 2022-22.

Par courrier en date du 9 mai 2022, les Consorts Lancereau, propriétaires du bâtiment de la gare à Saint Martin L'Ars acceptent de céder le bâtiment et le terrain attenant de 2 656m² pour un montant de 30 000.00€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'acheter** le bâtiment de la gare et le terrain attenant pour le montant de 30 000.00€ net vendeur.
- **de choisir** Me Favreau, notaire à Gençay, pour traiter le dossier
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y rapportant

DELIBERATION 2022-26 : Affectation de subvention budget commune – budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que lors de la constitution du budget commune et du budget assainissement pour l'exercice en cours, il a été décidé d'affecter une subvention du budget commune au budget assainissement à hauteur de 10 593.14€ afin de permettre à ce dernier d'être équilibré.

L'affectation de subvention est comme suit :

Budget commune, c/ 6573 : -10 593.14€

Budget assainissement, c/ 774 : +10 593.14€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'affecter** la subvention comme suit :
 - Budget commune, c/ 6573 : -10 593.14€
 - Budget assainissement, c/ 774 : +10 593.14€

DELIBERATION 2022-27 : Borne camping-car : quel avenir ?

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la borne camping-car ne fonctionne plus malgré les diverses interventions (changement du monnayeur, du robinet, modification de la cuve de vidange).

Il précise que la borne ne génère peu, voire pas de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,
par un vote 10 pour, 1 abstention

- **d'enlever** la borne camping-car

DELIBERATION 2022-28: Aliénation d'un chemin rural à la Brunetière : rapport du commissaire enquêteur

Concernant la demande de Monsieur Laurent Clément, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Orvain, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique concernant l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit La Brunetière, a rendu son rapport. Il a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**,
(M. Laurent CLEMENT n'a pas pris part au vote)

- **de céder** une partie du chemin rural au prix de 1€ le m²
- **de rappeler** que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acheteur

DELIBERATION 2022-29: Conditions de la vente de bois par la commune

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-72 en date du 28 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé de vendre le bois de la commune pour un montant de 90€ la corde de bois. Il est demandé de préciser les conditions de vente : quantité, prix livré et prix non livré, ...

Il précise que pour une bonne organisation la corde devrait être livrée par les agents techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de vendre** le bois seulement aux habitants de la commune
- **de fixer** le prix de la corde livrée à 120€
- **de fixer** la quantité à 1 corde de bois par foyer et par an

DELIBERATION 2022-30: Recensement de la population 2023 : nomination d'un agent coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête de recensement de la population 2023 se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Afin de préparer au mieux l'enquête 2023, l'INSEE demande de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de nommer** Mme Hélène PIC-DIOT, adjoint administratif, afin d'assurer le rôle de coordonnateur communal lors de l'enquête de recensement de la population 2023.

Questions diverses :

- Fête du village : devis du restaurant le Martin Pêcheur

Monsieur le Maire présente le devis du restaurant le Martin Pêcheur pour l'organisation de repas sous forme de buffet campagnard lors de la fête du village du 2 juillet 2022.

Le montant du devis est de 18€ par personne. Il est rappelé que l'apéritif, l'eau, le vin et le pain sont à la charge de la commune.

- Voirie communale : rapport de la commission

La commission voirie a fait le tour de la commune pour identifier les travaux à programmer pour l'année 2022. Des devis vont être demandés afin de prioriser les travaux pour les chemins des Fays, Chez l'Arabe, Combe, Beaulieu et le Pont de Maillé.

- Sécurisation du carrefour D28-D741

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commission voirie s'est rendue sur site avec la conseillère départementale, Mme Lydie Noirault, les services de la voirie du département et une juriste pour étudier le problème de sécurisation du carrefour de la RD741 et RD28 au niveau du mur du château.

Le Conseil Départemental prendrait à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Il souhaite que la commune finance une partie des travaux tels qu'initialement prévus soit 2 000€.

Par ailleurs, le Conseil Municipal ne dispose pas d'information venant à confirmer que Mme du Boulet, propriétaire du château, souhaite financer la part lui incombant. Compte tenu de tous ces éléments, les conseillers renoncent à ce projet.

Le marquage au sol, prévu initialement par le Conseil Départemental renforcé par un miroir posé par la commune est la solution retenue pour améliorer la visibilité et la sécurité à ce carrefour.

- Grange du Paradis

M. Franck Moine, chef de service voirie-bâtiments à la CCVG est venu prendre les cotes pour avancer sur le projet de la grange du Paradis afin d'établir un cahier des charges.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un passage caméra a été réalisé.

Un essai de pompage devrait être réalisé très prochainement.

La Direction Départementale du Territoire a donné son accord pour les travaux d'étanchéité des berges du plan d'eau. Ces derniers ne pourront pas commencer avant juillet 2022 car l'entreprise Giraudeau a d'autres chantiers prévus.

- Illumination de fin d'année

Pour les illuminations de fin d'année, la commission cadre de vie a choisi de louer les décorations auprès de la Sorégies. Il y a aura 6 traversées de route et 7 décorations sur poteau.

La commande pour un montant de 2 354€ HT soit 2 824.80€ TTC a été faite et l'installation se fera fin novembre.

- Numérotation des lieux-dits

Il est précisé que l'installation des numéros dans les hameaux non encore pourvu est en cours.

- Elections législatives

Il a été donné à chacun la liste des bureaux de vote pour les élections législatives du dimanche 12 juin.

- Pluriservices

L'antenne mobile de l'association Pluriservices sera installée devant la salle des associations les vendredi 3, jeudi 30 juin et jeudi 4 aout 2022.

Si vous recherchez un emploi, cette association peut vous accompagner dans vos démarches d'insertion professionnelle.

Si vous avez besoin de personnel pour l'entretien courant de la maison: jardinage, repassage (réduction d'impôt) etc...Elle peut intervenir.

- Visite du sénateur

Monsieur de la Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que Monsieur le Sénateur a été reçu en mairie le samedi 21 juin dans le cadre de son tour de la Vienne en 80 jours. Lors de cette rencontre, il a été question des projets de la commune, des problèmes liés à l'urbanisme, à la téléphonie mobile et à internet.

- Pèse Lettres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la disparition d'une grande partie des livres mis à disposition au pèse lettres.

- Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des martinets ont fait plusieurs nids au niveau de la salle polyvalente coté plan d'eau, ce qui engendre beaucoup de désagréments lors des locations.

Une planche sera installée pour protéger les fenêtres et les locataires des déjections éventuelles. L'achat d'un échafaudage est à envisager afin d'effectuer ces travaux.

Fin de la séance : 22h30